



FICHE DE POSTE
CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
INTERNAT-EXTERNAT

Lycée Professionnel de FAA'A

CONTEXTE

Le lycée professionnel de Faa'a est installé sur la commune de FAA'A depuis 1983. La ville de FAA'A est la ville la plus peuplée de la Polynésie Française avec 29506 habitants (données 2017).

A la rentrée 2019, ses effectifs sont de 807 élèves et étudiants pour 880 places, avec une légère majorité de jeunes filles. Le recrutement s'étend sur toute la Polynésie.

L'offre de formation est très vaste : tertiaire, industrielle, bâtiment, services à la personne... et compte 8 CAP, 11 bac pro et 2 BTS. Il est globalement bien équipé et des efforts permanents et importants sont faits pour entretenir le cadre de travail.

L'établissement accueille majoritairement un public défavorisé, actuellement, la vie scolaire est composée de 1,5 CPE et 5 adjoints d'éducation, auxquels s'ajoutent des contrats à durée déterminée : services civiques, DEAP...

Le recrutement d'un poste de CPE à temps complet fait suite à l'ouverture de l'internat, prévue à la rentrée d'août 2020. L'internat sera ouvert toute l'année, excepté pendant les vacances de juillet-août et décembre-janvier. Pendant les weekends et les petites vacances, les internes seront pris en charge par une association. L'internat est un « internat de la réussite pour tous » et sera placé sous l'autorité du proviseur du lycée, bien qu'une partie soit réservée à des collégiens, scolarisés au collège Henri HIRO, l'autre établissement de la cité scolaire. Il accueillera des élèves et étudiants venus de toute la Polynésie (192 places au lycée et 36 places au collège), à parité égale.

Les postes de CPE sont logés par nécessité absolue de service (T4 de 90 m² environ, neufs) et ne souffriront aucune dérogation.

MISSIONS

● Capacités managériales

Outre les tâches dévolues habituellement, le CPE devra assister le chef d'établissement dans sa stratégie éducative et veiller particulièrement à l'harmonisation des pratiques éducatives des adultes. Il devra savoir s'adapter avec rigueur et bienveillance aux particularités locales, à la faible mixité sociale et mettre ses compétences au service de l'organisation avec exigence.

Sous l'autorité du chef d'établissement, le CPE devra se placer en chef du service de vie scolaire qu'il coanimera et cogérera avec l'autre collègue. Il devra organiser très concrètement les services des adjoints d'éducation et des autres surveillants tout en veillant à la cohérence et à l'efficacité de leurs missions. Le candidat au poste devra être prêt à gérer des élèves exigeants. Une expérience en internat et/ou REP+ serait, à ce titre, un atout.

● Forte capacité au travail d'équipe

Le candidat doit avoir une forte capacité au travail d'équipe et doit apporter une contribution active à la qualité des échanges partenariaux avec les familles, l'équipe pédagogique, l'équipe médico-sociale et les partenaires institutionnels (gendarmerie, BPDJ, communes...) ou associatifs dans la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, importants dans cet établissement. Il doit savoir assurer un suivi efficace et approfondi des situations pédagogiques et éducatives. Le candidat doit ainsi s'inscrire dans une dynamique de projet, de travail collectif et de partage d'expériences. Il doit savoir concevoir et coordonner des dispositifs adaptés et différenciés aux publics dont il a la charge.

● Animation éducative

Le candidat sera appelé à développer les actions de formation des délégués des élèves et des représentants des élèves au conseil d'établissement, à animer, en délégation partagée avec le chef d'établissement, le conseil des délégués, le conseil pour la vie lycéenne... et à accompagner les élèves dans la mise en œuvre de leurs projets (clubs, activités culturelles et récréatives, éco-projets...) à l'externat comme à l'internat.

Il doit contribuer de façon active à la qualité du climat scolaire, propice à la réussite d'élèves très majoritairement défavorisés.